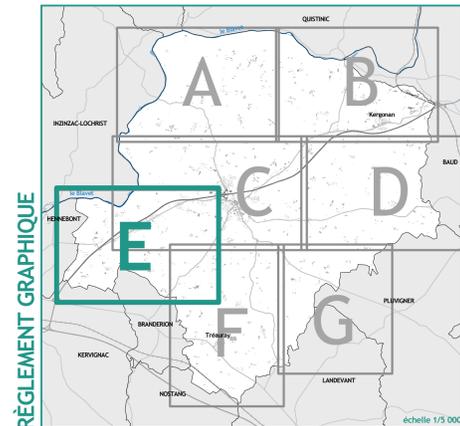




INZINZAC-LOCHRIST



PHASE APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal du 18 mars 2013
 Le Maire,
 Maurice OLLIERO

HENNEBONT

- LÉGENDE**
- Limite de zone
 - Nom de zone
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - N° d'emplacement réservé
 - Protection architecturale
 - Bâtiment agricole d'intérêt architectural susceptible de changer de destination
 - Règle d'implantation des constructions par rapport aux voies nationales et départementales
 - Linière commercial protégé
 - Périmètre de protection des sites archéologiques au titre de la loi 2001-44 relative à l'archéologie préventive
 - Site archéologique de type 1
 - Site archéologique de type 2
 - Cours d'eau
 - Etang, bassin
 - Zone humide

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Collectivité bénéficiaire	Surface (m ²)
VOIES ET OUVRAGES PUBLICS (L.123-1-5-8-9)			
1	Aménagement de voie d'accès secteur de Brambois nord	Commune	737
2	Aménagement de voie d'accès secteur de Brambois sud	Commune	280
9	Emplacement pour cheminement doux	Commune	792
10	Emplacement pour cheminement doux	Commune	1 266
ESPACES VERTS (L.123-1-5-8-9)			
3	Espace vert en entrée de ville sur la RN 24 secteur nord	Commune	11 618
4	Espace vert en entrée de ville sur la RN 24 secteur sud	Commune	3 637
INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL (L.123-1-5-8-9)			
5	Emplacement pour toilettes publiques à Forêt Assise	Commune	4 821
6	Emplacement pour équipement public sportif, socioculturel ou de loisirs à Kervignac	Commune	7 121
7	Emplacement pour ouvrage de giron des eaux granulaires à Kervignac	Commune	424
8	Emplacement pour équipement public sportif, socioculturel ou de loisirs au bourg	Commune	4 920

KERVIGNAC

BRANDERION

